

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Aux Actionnaires de
Solutions 30 SE
21, rue du Puits Romain
L-8070 Bertrange

Rapport sur l'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-joints de Solutions 30 SE (le « Groupe ») relatifs à la période du 1 janvier au 30 juin 2026, comprenant l'état de la situation financière consolidée, l'état du résultat global consolidé, la variation des capitaux propres consolidés, le tableau consolidé des flux de trésorerie et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à la Norme IAS 34 sur l'Information Financière telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers consolidés intermédiaires résumés basés sur notre examen limité.

Étendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale relative aux missions d'examen limité par le réviseur de la société des états financiers intermédiaires (ISRE 2410). Un examen limité d'états financiers intermédiaires se limite à des entretiens, essentiellement avec les responsables comptables et financiers ainsi qu'à des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est significativement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales de révision et ne nous permet pas de nous assurer que nous avons identifié toutes les anomalies significatives qui auraient pu être décelées au cours d'un audit. Nous n'avons pas effectué d'audit, et en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 30 juin 2026, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date conformément à la Norme IAS 34 sur l'Information Financière telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2.1 Base de préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés, qui indique que le Groupe a réalisé des pertes au titre de la période de six mois close le 30 juin 2026 et a connu une diminution de la trésorerie sur la période. Comme indiqué dans la note, la Direction a engagé des actions de redressement des opérations du Groupe et mène des discussions avec ses partenaires financiers. Ces événements et conditions indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Luxembourg, le 17 septembre 2026

PKF Audit & Conseil Sàrl
Cabinet de révision agréé



Jean Medernach